

L'an deux mil treize, le jeudi 21 mars, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARDELÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 15 mars 2013.

Etaient présents : Mrs MARDELÉ, POISSON, Mme CORMIER, Mrs MORIN, NOUVEL, Mme LE TOHIC, Mrs GIRET, OGER, Mme CERTENAIS, Mr MAIGNAN, Mme OZILLE, Mrs PELLOQUIN, BRAULT, RODALLEC, GUYARD, Mme RONDEAU, Mrs SOCKALINGUM, FERRON, Mme EVRARD, Mr CHAMBRIER, Mmes MILLE, TOURTELIER.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame LECHAT, pouvoir à Monsieur POISSON.  
Monsieur COIGNARD, pouvoir à Monsieur MARDELÉ.  
Madame ROYO, pouvoir à Monsieur RODALLEC.  
Madame BOURNICHE, pouvoir à Madame CERTENAIS.  
Madame LUCAS, pouvoir à Madame CORMIER.  
Monsieur GÉRAULT, pouvoir à Monsieur CHAMBRIER.

**Absent non excusé :**

Monsieur BARBÉ

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre de votants : 28**

La séance est ouverte à 20H30.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Monsieur SOCKALINGUM, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération 2013/03/02

**OBJET : Finances locales : fiscalité  
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013**

Monsieur POISSON, Adjoint responsable de la Commission des Finances, expose le rapport suivant :

Il vous est décidé, **à l'unanimité**, de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 sans modification :

Taxe d'habitation 16,03 %

Taxe foncière bâti 21,97 %

Taxe foncière non bâti 39,47 %

Pour extrait conforme,  
Le 22 mars 2013

Le Maire :

Pierre-Yves MARDELÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-215300344-20130321-D20130302-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2013

Publication : 22/03/2013

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation